



## POUR UNE REVALORISATION STATUTAIRE ET INDEMNITAIRE, JE SIGNE !

**Le ministère de la justice doit répondre favorablement à l'exigence des personnels pénitentiaires, portée par l'entente syndicale SNP-FO personnels de surveillance, la CGT-pénitentiaire, la CFDT-INTERCO Justice, le SNEPAP-FSU, la CFTC -syndicat libre justice et HORIZON Justice, de se voir reconnus à leur juste valeur.**

### **Les personnels exigent :**

- l'accession à la catégorie B pour tous les personnels du corps d'encadrement et d'application, avec le maintien de la sur-indiciation et le paiement des heures supplémentaires.
- L'augmentation de l'indemnité pour charges pénitentiaires, à la hauteur de 300€ bruts mensuels, incluse dans le calcul de la pension civile.
- La fusion des grades de surveillants avec celui de brigadier dès le 6ème échelon, et du grade de premier surveillant/major.
- L'augmentation de la prime de sujétion spéciale de 2 % sur deux ans, afin d'arriver à 30 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (accélération du processus engagé en 2018) pour l'ensemble de tous les corps de l'administration pénitentiaire.
- Création d'une troisième voie de recrutement, avec la prise en compte du parcours professionnel antérieur.
- Passage d'une bonification au 1/4ème en lieu et place du 1/5ème, sans plafonnement de temps.
- Abrogation du projet de plan de requalification de la chaîne de commandement.
- Accession à la catégorie A pour tous les personnels du corps de commandement.
- La fusion des grades de lieutenant/capitaine.

**POUR UNE REVALORISATION STATUTAIRE ET INDEMNITAIRE DES PENITENTIAIRES, JE SIGNE !**

<http://chng.it/MFhNv4gh2M>